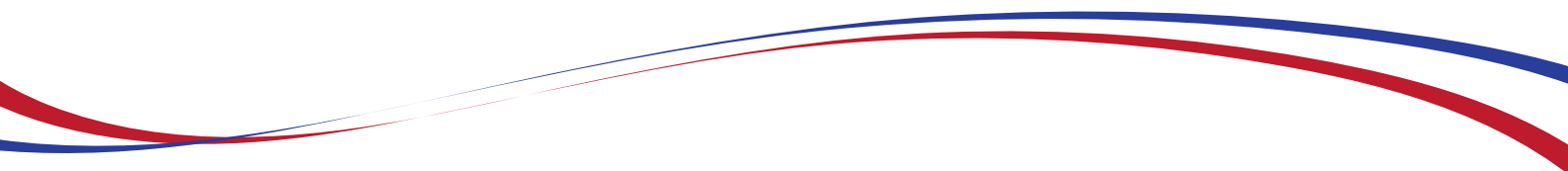




RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS AOUT 2023



SOMMAIRE

1. Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.
 1. Avis rendus – modification.

**Comité consultatif
départemental des sapeurs-
pompiers volontaires.**



**COMITE CONSULTATIF
DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-
POMPIERS VOLONTAIRES
- MODIFICATION**

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

AVIS RENDUS

Le Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) s'est réuni à la Direction départementale des services d'incendie et de secours, en la salle du Conseil, le jeudi 22 juin 2023, à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain DE CARRION, Président du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, assisté du Lieutenant-colonel Olivier LOISON Chef d'Etat-Major.

Étaient présents en début de séance :

Représentants de l'établissement public en qualité de :

Titulaires :

- Monsieur Alain DE CARRION - *votant*
- Madame Evelyne NACHEL - *votante*
- Monsieur Benoît ROUSSEL - *votant*
- Madame Ingrid VERLINE - *votante*

Suppléants :

- Lieutenant-colonel Jean-François FOULON - *votant*

Représentants du personnel en qualité de :

Titulaires :

- Sapeure Emmanuelle DUBART - *votante*
- Sergent Sébastien BUDZIAK - *votant*
- Adjudante Anne FORESTIER - *votante*
- Adjudant-chef Johnny CARPENTIER - *votant*
- Lieutenant Laurent MARECHAL - *votant*

Étaient excusés ou absents :

Représentants de l'établissement public en qualité de :

Titulaires :

- Monsieur René HOCQ
- Madame Sandra MILLE
- Monsieur Jean-Jacques COTTEL
- Lieutenant-colonel Laurent CARPENTIER

Suppléants :

- Monsieur Alain MEQUIGNON
- Monsieur Philippe DUQUESNOY
- Madame Véronique THIEBAUT
- Madame Brigitte PASSEBOSC

- Monsieur Jean-Luc DUBAËLE
- Monsieur Romuald DELATTRE

Représentants du personnel en qualité de :

Titulaires :

- Sapeure Eloïse DERQUENNE
- Infirmière Lieutenante Elise DUSAUSSOY
- Capitaine Ludovic PAPEGAY

Suppléants :

- Sapeur Hugo LAROCHE
- Sapeure Flavie ROUSSEL
- Sergent Jean-Philippe LEVEL
- Sergent-chef Nicolas LESCHAVE
- Adjudant-chef Bernard LINGOT
- Infirmier sous-lieutenant Aymeric ROGEAU
- Lieutenant Vincent SAUL
- Capitaine Bruno ARNOUX

Assistaient également à la séance :

- Médecin Lieutenant-colonel Didier BRIEMANT, chef du Pôle santé, secours médical et qualité de vie au travail ;
- Lieutenant-colonel Dominique LOYER, chef du Groupement des sapeurs-pompiers volontaires et de la citoyenneté ;
- Lieutenant-colonel Joël BECOURT, chef du Pôle ressources emplois et compétences ;
- Capitaine Baptiste GOURNAY, adjoint au chef du Groupement formation / sport ;
- Madame Lydie LUZZA, cheffe du service des assemblées et des instances ;
- Madame Ingrid DUVAL, cheffe du service gestion des carrières budgétaire ;
- Madame Adeline BATATA, service des assemblées et des instances ;
- Madame Camille PLATEL, service des assemblées et des instances.

• **Présentation des rapports:**

Etat-major :

Service des assemblées et des instances :

1. Modification du règlement intérieur du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

Il est proposé une refonte du règlement intérieur du CCDSPV. L'article 9 de l'arrêté en date du 15 juillet 2022 portant organisation du CCDSPV dispose que le règlement intérieur de cette instance est élaboré par son Président et est arrêté après avis de ce dernier. Ce règlement précise les règles générales d'organisations et de fonctionnement du comité.

Avis favorable à l'unanimité des deux collèges.

Pôle ressources emplois et compétences :

2. Orientations stratégiques du plan pluriannuel de formation.

Il est proposé de valider les modalités et la périodicité de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPPA), des emplois opérationnels et d'encadrement des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) des niveaux d'équipier, chef d'équipe, chef d'agrès, chef de groupe, chef de colonne et chef de site.

Avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

Groupement des sapeurs-pompiers volontaires et de la citoyenneté :

3. Demandes d'engagement de sapeurs-pompiers volontaires pour information.

Il est présenté des demandes d'engagements de SPV concernant :

- 123 nouveaux SPV ;
- 26 jeunes sapeurs-pompiers ;
- 8 mutations SPV extra-départementales ;
- 4 réintégration de moins de 5 ans ;
- 2 SPP militaires et personnels de l'aviation civile.

Les membres du CCDSPV prennent acte de ce rapport.

4. Demandes d'engagement de sapeurs-pompiers volontaires pour avis.

Il est proposé des demandes d'engagements de SPV concernant :

- 4 experts ;
- 6 médecins ;
- 25 infirmiers ;
- 1 personne affectée au Centre de traitement et de l'alerte / centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ;
- 25 lycéens.

Avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

5. Nouvelles dispositions réglementaires encadrant le rôle du CCDSPV et du Comité de Centre.

Il est proposé de nouvelles dispositions réglementaires encadrant le rôle du CCDSPV et du Comité de Centre afin d'informer des nouvelles mesures modifiant diverses dispositions relatives aux SPV.

Les membres du CCDSPV prennent acte de ce rapport.

6. Modification de l'annexe 23 du règlement intérieur – indemnisation SPV.

Il est proposé de modifier l'annexe 23 du règlement intérieur, concernant l'indemnisation des SPV afin de prendre en compte l'engagement gradué.

Avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

7. Taux d'encadrement sous-officiers SPV.

L'article R 723-22 du Code de la sécurité intérieure précise que l'encadrement en sous-officiers de SPV d'un SDIS est au maximum de 25 % de l'effectif total des SPV, non compris les professionnels de santé, vétérinaires, experts psychologues.

Ce taux peut être porté à 50 % après avis du CCDSPV et après délibération du Conseil d'administration, au regard des nécessités de la permanence opérationnelle.

Pour faire suite à la délibération du Conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, ce taux a été fixé à 30 %.

Aujourd'hui, le taux en sous-officiers au sein du SDIS est de 32 % (doubles statuts compris).

Afin de répondre à nos besoins opérationnels et de continuer à promouvoir le volontariat il est proposé de porter ce taux à 40 %.

Avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

Pôle Moyens :

8. Révision de l'instruction permanente n°7 relative à la liste des emplois susceptibles de justifier l'affectation d'un téléphone mobile.

Il est proposé de modifier la liste des emplois susceptibles de justifier l'affectation d'un téléphone mobile.

Ces changements entraînent une modification de l'annexe 7 du règlement intérieur du SDIS validée en 2016.

Avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

9. Charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication.

Il est proposé de fixer les règles d'utilisation des systèmes d'information et de communication mis à la disposition des utilisateurs dans le cadre de leur activité professionnelle par le SDIS.

Ces changements entraînent une modification de l'annexe 5 du règlement intérieur du SDIS.

Avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

Pôle finances, commande publique et juridique :

Groupement des affaires juridiques :

10. Révision du règlement intérieur – consommation d'alcool et de substances psychoactives.

Il est proposé de réviser le règlement intérieur concernant la consommation d'alcool et de substances psychoactives.

Avis favorable à l'unanimité des deux collèges.

